

**L'hon. M. Macdonald:** Je remercie le député, car à mes yeux il ne saurait y avoir d'affaire plus importante que les réunions du cabinet et de ses comités, et lorsque le comité du cabinet siège pour examiner une affaire importante de l'exécutif, c'est une raison suffisante pour que le ministre s'absente.

**M. le président suppléant:** Comme il est une heure, je quitte maintenant le *Fauteuil*.  
(La séance est suspendue à une heure).

### Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur le président, lorsque la séance a été levée, à une heure, je parlais de la présence alternée des ministres durant la période des questions. J'aimerais faire une dernière observation sur les raisons qui justifient cette façon de procéder. Elle se rattache, au fond, à la nécessité d'exercer un contrôle politique efficace—si vous me passez un terme péjoratif—de la bureaucratie. Un ministre n'a pas pour unique fonction, comme je l'ai déjà dit, de répondre à la Chambre aux questions des députés. J'admets, de façon générale, que cette idée est légitime. Le ministre a, de plus, l'important devoir de veiller au bon fonctionnement du vaste appareil d'un gouvernement moderne qui s'est développé.

Une raison sous-jacente qui a obligé le gouvernement à suivre cette pratique, a été l'importance de régler l'emploi du temps des ministres, de sorte qu'ils puissent s'occuper non seulement des décisions d'ordre administratif prises au sein du cabinet, mais aussi pour qu'ils aient plus d'occasions effectives de se tenir en communication avec leurs ministères respectifs—et je ne pense pas que le mot soit trop fort—de garder la haute main sur les activités de leurs ministères. C'est pour cette raison, en plus des autres que j'ai données, que le changement selon moi, n'est pas seulement raisonnable, mais souhaitable, si l'on pense à la nécessité d'exercer un contrôle politique sur la bureaucratie.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je n'ai pas à m'excuser de la tenue de ce débat, car, à mon avis, il a été fort utile. Nous exposons probablement au grand jour ici les opinions qui auraient pu être exprimées dans une salle de comité si les consultations, dont a parlé le président du Conseil privé, avaient eu lieu plutôt que l'imposition arbitraire de cette pra-

tique. C'est une question d'avis et de consentement, expression que nous connaissons tous et qui s'applique au Sénat des États-Unis. Sauf erreur, le président du Conseil privé a dit qu'il nous avait avisés de cette proposition. Il nous en a avisés, en effet, mais cela ne signifie pas que nous y avons consenti, ni que cet avis donnerait lieu nécessairement à des consultations.

Voilà le véritable problème qui se pose à nous aujourd'hui. Partout dans le monde, les corps législatifs des sociétés démocratiques sont désemparés et perplexes devant les problèmes qui les confrontent. Le problème est d'équilibrer la nécessité de réunir les faits qui doivent être expliqués et la responsabilité qui incombe à l'autorité législative de servir au mieux les intérêts du peuple. Je pense que c'est là notre problème. Soumettre des propositions est facile pour le gouvernement. Ils sont convaincus de l'excellence de leurs propositions et avec la parfaite conscience de leur vertu, ils laissent entendre à la Chambre que notre tâche s'arrête à la simple protestation.

Je n'entrerai pas dans tous les détails du sujet, qui est mondial. Cette question nous ramène à la source du problème. Quand le président du Conseil privé et le premier ministre disent, nous vous avons prévenus que cela arriverait, ils me rappellent la phrase: «de quels aliments donc se nourrit ce César pour être devenu un si grand personnage?»

La période des questions dépend du caractère urgent des questions. Ce qui peut être urgent le jeudi ou le vendredi peut ne plus l'être le mardi ou le mercredi. A mon sens, M. l'Orateur aurait raison de dire qu'une question posée le jeudi à laquelle on peut répondre le mardi suivant n'a pas le caractère urgent qui est la condition même qu'on exige pour l'autoriser. Nous en avons eu un exemple pendant la période des questions aujourd'hui. J'estime que le gouvernement a tort. D'autre part, il y a sûrement moyen de trouver une solution au problème. Je comprends fort bien que le gouvernement veuille avoir un préavis dans le cas de certaines questions. Pour ces cas-là, on pourrait peut-être prévoir une formule semblable à celle qui sert au Royaume-Uni et qui prévoit un avis personnel. On récompense ceux qui donnent un avis au lieu de punir ceux qui n'en donnent pas, ce à quoi notre gouvernement semble songer ici.

Je n'ai pas l'ombre d'un doute que le premier ministre et le président du Conseil privé nous disent, de fait: si vous ne donnez pas de préavis, on vous rendra la vie beaucoup plus